

Christine TOURNIER
Orthophoniste - Formatrice
55 rue Denis Papin
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
Tel: 06 77 78 29 36
christine.tournierbadre@yahoo.fr
<https://chemins-de-fluence.com>

n° SIRET: 43882942600073
enregistrée à la Préfecture de la Charente
sous le n°75160088116



FORMATION DESTINÉE AUX ORTHOPHONISTES

Vendredi 14 et 28 mars, 11 avril de 14h30 à 18h30 (heure de Paris)

Le bredouillement fut longtemps peu ou mal identifié. Pourtant nous voyons souvent dans nos patientèles des personnes dont on dit qu'elles "parlent trop vite", sont inintelligibles, et dont l'entourage s'agace à les faire répéter. Fréquemment associé au bégaiement et à d'autres particularités (difficultés d'apprentissage, difficultés attentionnelles, trouble du spectre de l'autisme), le bredouillement est rarement la première demande de nos patient.e.s. **Lors de cette formation longue de 3 demi journées nous prendrons le temps de détailler l'évaluation et la prise en soin du bredouillement selon nos approches comparées. Par de nombreux exemples et exercices vous pourrez prendre en soin sans appréhension les personnes qui présentent un bredouillement.**

Programme long (10h30)

OBJECTIFS de la Formation :

- **Comprendre, reconnaître et définir** le bredouillement et ses caractéristiques propres
Informé sur les co-occurrences et le sous-diagnostic
Replacer les caractéristiques de bredouillement dans les modèles social et linguistique (Levelt)
- Proposer des **approches comparées d'évaluation et de la prise en soin** du bredouillement (inspirées par Y Van Zaalen et K Scaler Scott) pour élargir le choix des approches thérapeutiques
Dégager les facteurs communs à ces deux approches
Utiliser différents outils pour l'évaluation et la rééducation/intervention
- Concevoir des **trames de rééducation/intervention cohérentes** en fonction de l'âge et des besoins, en collaboration avec le/la patient.e
Fixer des objectifs de traitement SPORT avec le/la patient.e et les réévaluer
Permettre la **réflexivité** sur les pratiques, la **méta-analyse** des attitudes thérapeutiques

MOYENS et OUTILS

Présentation d'un cas clinique avec supports écrits et enregistrements audio et vidéo
Présentation diaporama
Discussions et échanges en petits groupes
Utilisation d'outils interactifs (padlet, quiz, etc.)
Questionnaires pré-post formation pour adapter le contenu aux besoins des stagiaires
Nombreuses références (ouvrages, sites internet, RS, podcasts, etc.) pour aller plus loin

Programme détaillé :

Bloc 1 : le cadre théorique (3h30)

- Travail en groupe : élaboration d'une définition du bredouillement
- Définition par une personne qui bredouille (vidéo)
- Les définitions comparées : définition LCD (St Louis et al 2011) et Van Zaalen et Reichel (2015/2024)

- Exemples vidéo illustrant les définitions
- Deux modèles éclairants : le modèle de Levelt et le schéma CIF (Yaruss Quesal 2003)
- La question des co-occurrences : Kathleen Scaler-Scott (« Fluency Plus »)
- L'exemple de deux co-occurrences : la dyspraxie verbale et le TDA-H
- Les comparaisons possibles avec le bégaiement
- Travail en individuel/en groupe (padlet) : synthèse des éléments appris

Bloc 2 : Pratiques de l'évaluation (3h30)

- Travail en groupe : Histoire de cas
- Les pratiques comparées de l'évaluation : approche américaine et approche européenne (Bilan Van Zaalen et Reichel)
- Utilisation du PCI-R
- Atelier PRAAT et comptage de la vitesse articulatoire
- Atelier test diadococinétique « Pataka »
- Atelier test EEP
- Atelier récit d'une histoire entendue « Histoire du Porte-Monnaie »
- Travail en individuel/en groupe (padlet) : synthèse des éléments appris

Bloc 3 : Pratiques comparées de l'intervention orthophonique (3h30)

- Présentation du tableau des situations significatives et de son utilisation
- Ralentissement du débit : approches comparées et exercices en petits groupes
- Travail des pauses
- Travail de la structure syllabique
- Utiliser et créer des objectifs SPORT avec le patient pour la thérapie
- Vue d'ensemble des approches sur la communication globale : supports créés par les formatrices, exemples de plans de traitement
- Exercice de synthèse en groupe : les facteurs communs aux deux approches

Modalité : distanciel via Zoom

Prix: 240€ Nombre de places: 10

contact : Christine TOURNIER tel : 06 77 78 29 36 (par texto), christine.tournierbadre@yahoo.fr

Bulletin d'inscription

Nom Prénom:

Adresse professionnelle:

Numéro de téléphone pro:

tel portable

Adresse mail:

Je m'inscris pour la session de formation "Formation France-Québec, approches comparées en bredouillement " organisée les Vendredis 14 et 28 mars et 11 avril de 14h30 à 18h30 EN LIGNE (via Zoom)

Clôture des inscriptions le 1er mars 2024

Paiement par chèque à l'ordre de Christine TOURNIER à envoyer à l'adresse

55 rue Denis Papin, 16340 l'Isle d'Espagnac

OU par virement sur le compte

BIC : CRYLFRPP

IBAN : FR52 3000 2052 3600 0007 0764 W72

je joins à mon versement la convention de formation **complétée (items en jaune)**, paraphée et signée

(NB : pas de prise en charge FIF-PL, ouvre droit au crédit d'impôt des chefs d'entreprise)

Fait à:

Le:

Signature:

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre les soussignés :

Mme/M. _____

ci-après dénommée "la-le bénéficiaire"

Et

Christine TOURNIER, orthophoniste

Déclaration enregistrée auprès du Préfet de la région Poitou-Charentes sous le numéro 75 16 00881 16

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 43882942700073

Article I – OBJET DE LA FORMATION

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

"Formation France-Québec, approches comparées en bredouillement " FORMAT LONG

Article II – NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Conformément à l'article L.63131 CT du code du travail:

Nature de l'action de formation : entretien des connaissances

le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.

Article III – DURÉE EFFECTIF ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Date de la session : Vendredi 14 et 28 mars et 11 avril 2024 de 14h30 à 18h30 EN LIGNE (via Zoom)

L'effectif formé pour le bénéficiaire s'élève à 1 personne.

Nombre d'heures par stagiaire : 10h30

Article IV – NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE

Afin de suivre au mieux l'action de formation prévue et d'obtenir les qualifications visées, il est nécessaire pour le stagiaire de disposer du niveau de connaissance suivant : Certificat de Capacité en orthophonie

Article V – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

La-le bénéficiaire s'engage à être présente aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Article VI – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à : 240€ TTC

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

La-le bénéficiaire est informé-e que cette prestation de formation ne donne pas droit à un remboursement par le FIF-PL ou les organismes d'OPCA. Elle est éligible au crédit d'impôt du chef d'entreprise sur présentation de la facture et de l'attestation de présence délivrées à l'issue de la formation par la prestataire.

Article VII – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE :

Présentation d'un cas clinique avec supports écrits et enregistrements audio et vidéo

Présentation diaporama

Discussions et échanges en petits groupes

Utilisation d'outils interactifs (padlet, quiz, etc.)

Questionnaires pré-post formation pour adapter le contenu aux besoins des stagiaires

Nombreuses références (ouvrages, sites internet, RS, podcasts, etc.) pour aller plus loin

Article VIII – MOYENS PERMETTANT D'APPRÉCIER LES RÉSULTATS DE L'ACTION

En cours de session, vérification régulière de la mise en application des points théoriques abordés

En fin de session, questionnaire d'évaluation de la formation (vérification des éléments retenus par les participants)

Article IX – SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L. 63531 du Code du travail, une attestation de présence sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article X – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

Relevé des présents et des absents

Article XI – NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.63541 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Article XII – DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT :

En cas de renoncement par la-le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, la-le bénéficiaire s'engage à renoncer au remboursement des 240€ versés lors de l'inscription. Cette somme sera conservée par la prestataire à titre de dédommagement.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 3 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au remboursement des sommes versées lors de l'inscription (240€)

Cette somme de 240 Euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Article XIII – LITIGES

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de grande instance d'Angoulême sera saisi du litige

Fait à Angoulême

Le 25/09/2024 en 2 exemplaires

L'entreprise bénéficiaire:

(cachet)

Nom et qualité du signataire:

Signature:

L'organisme de formation:

Christine TOURNIER, orthophoniste

